



A Cergy, le 03 juin 2024

Monsieur le Préfet du Val d'Oise

5 avenue Bernard Hirsch

95000 Cergy

Projet de préavis de grève pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre 2024

Monsieur le préfet,

Les jeux olympiques de Paris (JOP) sont annoncés depuis des années. Force est de constater qu'aucune disposition n'a été prise aussi bien au niveau du gouvernement que de nos employeurs locaux, pour définir les besoins précis de l'investissement des agent.es territoriaux dans le dispositif général de l'organisation des JOP. Un budget qui d'ores et déjà dépasse les 10 milliards d'euros, des rémunérations dignes des patrons du CAC 40 à destination des membres du comité olympique, une taxe de 180 000 euros « plus les frais » pour les collectivités qui accueilleront le passage de la flamme, des prévisions de gains financiers astronomiques pour les marques et les investisseur.ses... et des appels condescendants en direction des territoriaux pour qu'ils s'investissent comme volontaires, bénévoles et que surtout ils ne « gâchent pas la fête des français » avec leurs revendications.

Nous constatons que de multiples professions vont percevoir des primes significatives, ce qui est parfaitement légitime. Mais comment comprendre que rien ne soit prévu pour les agent.es qui encadreront les jeunes pendant la période, pour les agent.es qui seront mobilisé.es pour accueillir les enfants des policiers, pompiers, personnels hospitaliers, qui seront mobilisé.es et/ou en situation d'astreinte pour assurer la sécurité, le transport, l'encadrement, l'accompagnement des épreuves sportives et à leur issue le nettoyage et la remise en état des installations et des lieux ? Comment comprendre qu'une fois de plus, le sort des premières et des premiers de corvées soit laissé à l'appréciation de leurs employeur.ses locaux sans qu'aucune disposition réglementaire ne leur garantisse une prime minimum pour rémunérer leur engagement qualifié par vous-mêmes d'exceptionnel ? Ce manque de disposition ne peut que nous engager sur un terrain conflictuel, ce dont les pouvoirs publics porteront l'entière responsabilité.

Dans ce contexte, notre Coordination Syndicale Départementale CGT des Services Publics du Val d'Oise décide de poser un préavis de grève couvrant la période des JOP et des Jeux Paralympiques, ainsi que des périodes préparatoires, à savoir pour la totalité des jours et des nuits dans la période s'étalant du 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre 2024 inclus.

Nous revendiquons :

Une prime JO de 50 euros par jour pour l'ensemble des agent.es qui seront mobilisé.es dans le cadre des JOP, qu'il s'agisse de l'organisation du passage de la flamme, ou de l'accompagnement des spectateurs lors des épreuves.

Une prime de 1900 euros pour l'ensemble des agent.es car ce sont eux et elles qui assureront la continuité du service public pendant la période des jeux.

Une dé précarisation des agent.es (Titularisations) et la fin des contrats illégaux de vacataires.

L'attribution de la prime Ségur à l'ensemble des ATSEM et personnels relevant de la Petite Enfance.

Le respect des droits syndicaux et des représentant.es du personnel dans l'ensemble des collectivités du Val d'Oise. Nous demandons également l'arrêt de toutes les procédures judiciaires ou administratives à l'encontre de militant.es syndicaux, la fin de cette répression et des discriminations de tout ordre.

Des garanties sur les congés, les horaires et amplitudes de travail, l'accessibilité aux services et à des modes de garde pour les enfants des agent.es mobilisé.es.

L'arrêt des privatisations de services municipaux

Une augmentation de 10% minimum des effectifs de fonctionnaires territoriaux.

La mise en place de la semaine de 32h de travail.

L'abrogation de la réforme des retraites et un retour à la retraite à 60 ans.

La reconnaissance des sujétions particulières sur la pénibilité du travail dans l'ensemble des collectivités du Val d'Oise.

Comme ce fut le cas pendant la période de la pandémie de Covid où nous disions « pas de protection, pas de travail », à travers ce préavis, la CGT affirme : « pas de travail gratuit ! »

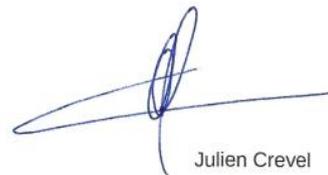
Nous subissons des sous effectifs toute l'année, une désorganisation du travail, des ordres et des injonctions contradictoires : il faudrait attendre la fin des JOP pour reprendre nos revendications salariales et en matière d'organisation du travail ? Effectifs, rémunérations, conditions de travail, respect des fiches de poste... Nos revendications, valables avant les JOP, le resteront pendant autant que nécessaire et après jusqu'à leur entière satisfaction.

Dans un contexte où l'on nous parle sans cesse d'améliorer l'attractivité de la Fonction publique, voire comme le prétend M. Guérini de renforcer son efficacité, nous considérons que ces aspects passent par un renforcement des garanties statutaires fondées sur le droit à la carrière et sur des rémunérations et traitements calculés sur la base d'un point d'indice à 6 euros. Ces revendications

valent également pour les agents contractuels, dont nous revendiquons la titularisation pour celles et ceux qui la demandent.

Le contenu du présent préavis ne saurait être complet sans réaffirmer notre rejet de la loi dite de transformation de la fonction publique, dont nous exigeons toujours d'abrogation, tant elle a généré des reculs considérables de nos garanties statutaires et l'abandon du nouveau projet de loi qui vise à s'attaquer à la masse salariale des fonctionnaires et à l'ensemble des dispositions collectives du statut pour aggraver, individualiser, différencier, et remettre en cause l'indépendance des fonctionnaires.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.



Julien Crevel

Animateur Principal CSD CGT

Services Publics 95